



**REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
Toutes les routes communales**

Du 12 octobre 2022 au 23 novembre 2022

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Travaux fibre optique, génie civil**

**A R R E T E :**

**Article 1** : Du 12/10/2022 au 23/11/2022 La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en alternat manuel sur toute les routes communales, selon les besoins des chantiers.

**Article 2** : L'entreprise BT SERVICES, 254 rue Vendôme, 69003 LYON, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise BT SERVICES
- L'entreprise SOGETREL Rhône Alpes
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS

Féternes, le 12 octobre 2022

Le Maire,  
Maxime JULLIARD

Mis en ligne le : 12 OCT. 2022

